

Timbre :

Rapport de réception pour abri privé obligatoire selon les ITAP 1984

<u>Adresse de l'abri, mention exacte de la localité</u>			<u>Nom et adresse du propriétaire de l'abri</u>			
<u>Type de bâtiment, év. désignation plus précise</u>			Tél. :			
<u>Personne de contact</u>			<u>Administration communale</u>			
Tél. :			Tél. :			
<u>N° du contrôle</u>	<u>N° de l'îlot</u>	<u>Domaine d'abri</u>	<u>Responsable du contrôle</u>			
<u>N° du canton</u>	<u>Autorisation OCPCi</u>	<u>Année de constr.</u>	<u>Nbre de pl prot</u>	<u>Nbre de compart.</u>	<u>Nbre de lits</u>	<u>Nbre de TS</u>
			obl.			
			commun			
			Total			

CONTROLES PERIODIQUES DE L'EXECUTION

BETON ARME : épaisseur des éléments porteurs et armatures

	dates	Remarques
Radier		
Murs		
Dalle		

PORTES ET VOILETS BLINDES

Emplacement, sens d'ouverture, prescriptions de montages, type, remarques :

CONDUITES DE VENTILATION ET ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Emplacement, diamètres, nombre, type, remarques :

CONDUITES ETRANGERES A L'ABRI ET EVIDEMENTS (ITAP 1984, ch. 3.4 et 4.15)

Emplacement, diamètres, évidements (coniques), dimensions, remarques :

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA CONSTRUCTION

Architecte	
Ingénieur civil	
Entrepreneur	
Installateur ventilation	
Installateur électricien	

CONTROLE FINAL

PRESENTS :

Description de l'abri selon relevé sur place

Surface	<input style="width: 90%;" type="text"/>	Nombre de sauts-de-loup	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Volume	<input style="width: 90%;" type="text"/>	Nombre de voies d'évacuation	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Surface du sas	<input style="width: 90%;" type="text"/>	Nombre de cabine de toilettes à sec	<input style="width: 90%;" type="text"/>
Nombre de lits	<input style="width: 90%;" type="text"/>	Nombre d'équipements de toilettes à sec	8 pers <input style="width: 90%;" type="text"/>
			15 pers <input style="width: 90%;" type="text"/>
			30 pers <input style="width: 90%;" type="text"/>

Fermetures d'abri

	Type	Nombre	Numéro(s) OFPC	Fabricant
Portes blindées (PB1, PB2, PB3)				
Volets blindés				

Ventilation

	Type	Nombre	Numéro(s) OFPC	Fabricant
Appareil(s) de ventilation				
SSP / VAE				
Filtre(s) à gaz				

Imperfections constatées, observations

néant voir page 3 , le

Décision

L'abri est reconnu en ordre conformément aux ITAP 1984	Oui	Non	Contrôle supplémentaire requis	Oui	Non
	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>		<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

Signature du responsable du contrôle	Signature du propriétaire de l'abri ou du représentant du propriétaire d'abri
--------------------------------------	---

Signature du responsable du contrôle	Contrôle(s) supplémentaire(s)	Date	Oui/Non
	Imperfections éliminées (oui / non)		

Distribution :	Canton	<input style="width: 90%;" type="text"/>	OPC	<input style="width: 90%;" type="text"/>
	Commune	<input style="width: 90%;" type="text"/>	Propriétaire de l'abri	<input style="width: 90%;" type="text"/>

CHECK-LIST* POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES ABRIS ITAP 1984

* à l'usage du responsable communal des constructions de protection civile

Cette check-list indique les points à contrôler lors de la réception de l'abri. Sur la base de ce contrôle, on dressera le procès-verbal de réception en mentionnant les défauts éventuels et les directives pour leur élimination

Dossier abri N° (canton) : _____

Propriétaire : _____

Que contrôler ?	Comment contrôler ?	en ordre	pas en ordre	Imperfections (à reporter en page 3 du PV)
1 Projet de construction de l'abri	1.1 La réception se fait à partir des documents approuvés du projet et des plans de l'abri exécuté.			
	1.2 Existe-t-il en particulier un plan mis à jour de l'abri avec représentation de tous les éléments techniques (installations de ventilation, fermetures, etc.) et de la disposition des lits ?			
2 Situation de l'abri, environnement	2.1 La situation de l'abri dans le bâtiment est-elle conforme à celle admise dans le projet ?			
	2.2 Le contact avec la terre des murs extérieurs de l'abri correspond-il aux hypothèses du projet ?			
3 Grandeur de l'abri	3.1 La surface en plan et le volume de l'abri correspondent-ils au nombre fixé de places protégées ? (Vérifier les mesures sur place et comparer avec les plans d'exécution.)			
4 Enveloppe de l'abri, structure porteuse	4.1 Y a-t-il dans l'enveloppe de l'abri des évidements, des passages de conduites d'installation ou de petits tuyaux de coffrage, des fissures ou joints, des nids de gravier, écarteurs de coffrage plastique vide etc. qui peuvent compromettre l'étanchéité ou la capacité portante ? (Contrôle optique, éventuellement contrôle de la résistance à la compression du béton à l'aide du scléromètre à béton.)			
	4.2 Les épaisseurs de construction correspondent-elles aux dimensions approuvées ? (à vérifier au coffrage ou dans les embrasures des ouvertures)			
	4.3 Le mur de l'abri jouxtant éventuellement une citerne à mazout a-t-il l'épaisseur requise de 0,40 m? Présente-t-il des ouvertures ?			
	4.4 Y a-t-il dans l'abri des revêtements fixes sur les parois ou les plafonds, préjudiciables à la conductibilité thermique de l'enveloppe de l'abri et/ou dangereux pour les occupants en cas d'ébranlements ? (Seuls des revêtements légers, facilement amovibles, sont permis.)			
	4.5 Des murs en maçonnerie se trouvent-ils dans l'abri ? (Des briques silico-calcaires et des briques d'argile ne sont pas autorisées.)			
5 Voies d'évacuation, sorties de secours	5.1 Les VE et SS sont-elles exécutées conformément au projet approuvé? (nombre, disposition, longueur des VE)			
	5.2 L'évacuation des eaux des VE et des SS fonctionne-t-elle ?			
	5.3 Des décombres ou d'autres matériaux sont-ils déposés dans les sorties de secours et les voies d'évacuation ?			
	5.4 Les échelles ou échelons métalliques des puits de sortie sont-ils fixés de façon sûre ?			

Que contrôler ?	Comment contrôler ?	en ordre	pas en ordre	Imperfections (à reporter en page 3 du PV)
5 Voies d'évacuation, sorties de secours	5.5 Le couvercle du puits de sortie (couvercle perforé ou grille caillebotis) est-il en place et choisi de façon appropriée ? (piétons, trafic, protection contre chutes)			
6 Fermetures de l'abri - Portes blindées - PB Volets blindés VB - Dispositif d'autolibération - Portes «rouges» dans l'enveloppe de l'abri et fermetures éventuelles pour aération en temps de paix - Eléments de fermeture fixés au cadre du volet blindé - Portes normales dans l'enveloppe de l'abri	6.1 Les PB sont-elles montées à l'extérieur et les VB à l'intérieur?			
6.2 Toutes les fermetures de l'abri peuvent-elles être complètement fermées et ouvertes par une seule personne sans effort violent et sans l'aide de moyens spéciaux ? (angle d'ouverture des fermetures d'abri > 90°).				
6.3 Les fermetures d'abri, d'éventuelles ouvertures d'entrées supplémentaires et les passages éventuels de conduites de ventilation pour temps de paix sont-ils en place ? Ces ouvertures sont-elles désignées comme telles et peuvent-elles être fermées irrécusablement ?				
6.4 Les éléments éventuels de fenêtre de cave fixés au cadre du VB (fenêtre/grillage) sont-ils facilement démontables ? Ils seront démontés pour le contrôle du VB (ouverture et fermeture).				
6.5 D'éventuelles portes normales à l'entrée de l'abri sont-elles facilement démontables/décrochables ?				
6.6 Bâtis des PB et VB :				
6.61 Les bâtis des portes sont-ils complètement remplis de béton et exempts de nids de gravier ? (contrôle éventuel avec le scléromètre à béton)				
6.62 Toutes les parties métalliques sont-elles peintes et exemptes de rouille ?				
6.63 Les portes demeurant ouvertes sont-elles calées pour réduire le danger d'accidents ?				
6.7 Les joints d'étanchéité en caoutchouc des PB et VB sont-ils complètement collés dans la rainure? Sont-ils intacts et propres sur tout leur pourtour ?				
6.8 L'examen d'étanchéité des fermetures en position fermée (test à la lumière) montre-t-il des fenêtres perméables à l'air (porte déformée) ?				
6.9 Organes de verrouillage et gonds de PB et VB:				
6.91 Les organes de verrouillage sont-ils montés complètement, les écrous serrés, le mécanisme de fermeture graissé et facile à manier ?				
6.92 L'espace entre le pêne de verrouillage et son appui n'est-il pas supérieur à 2,5 mm? Le jeu angulaire entre leviers intérieur et extérieur, mesuré à l'extrémité des leviers, est-il plus petit que 25 mm ?				
6.93 Les dispositifs de sûreté de la fermeture peuvent-ils être facilement actionnés ?				
6.94 Les pivots des gonds sont-ils bloqués en haut et en bas par soudure ?				
6.95 Les gonds sont-ils graissés ?				
6 Fermetures de l'abri	6.10 Les fermetures de l'abri sont-elles munies des indications prescrites, soit: fabricant de la porte, numéro de fabrication, numéro d'approbation de l'OFPP et indications concernant le vendeur ?			

Que contrôler ?	Comment contrôler ?	en ordre	pas en ordre	Imperfections (à reporter en page 3 du PV)
- PB: Portes blindées - VB: Volets blindés - Dispositif d'autolibération - Portes «rouges» dans l'enveloppe de l'abri et fermetures éventuelles pour aération en temps de paix	6.11 Y a-t-il, par abri, un dispositif d'autolibération fixé à l'intérieur de la porte blindée de l'entrée de l'abri? Le tube carré du dispositif d'autolibération peut-il être introduit facilement et complètement dans l'ouverture correspondante ?			
	6.12 Le bouchon du tuyau de transmission près du VB existe-t-il et est-il facilement amovible ?			
	6.13 S'il existe des «portes rouges», c'est-à-dire des ouvertures supplémentaires, sont-elles désignées conformément aux prescriptions et peuvent-elles être fermées ?			
	6.14 En cas de présence d'une éventuelle PB 3 avec seuil amovible, les éléments de fixation et le seuil sont-ils fixés à l'intérieur de l'abri et à proximité de la porte ?			
7 Toilettes	7.1 Le nombre prescrit d'équipements de toilettes à sec est-il respecté et les assortiments sont-ils complets ?			
	7.2 Y a-t-il pour des abris d'une capacité de 30 places protégées au maximum, une cabine de toilettes mobile dans l'abri (disponible, mais pas nécessairement montée) ?			
	7.3 Y a-t-il pour abris de 31 à 100 places protégées au moins deux cabines de toilettes montées dans l'abri et pour abris de plus de 100 places protégées, au moins trois ? Les équipements de TS sont-ils stockés dans ces cabines et ces dernières peuvent-elles se fermer à clef ?			
8 Ventilation	8.1 La conduite d'aspiration de la prise d'air est-elle totalement libre et propre? Le grillage près de l'embrasure est-il amovible ?			
	8.2 Les unités valves anti-explosion/préfiltres (VAE/PF) répondent-elles aux critères suivants :			
	- Numéro d'approbation de l'OFPP et type adéquat			
	- Etanchéité entre boîtier et mur			
	- Fixation du boîtier avec les chevilles et les vis prescrites			
	- Garniture du préfiltre existante et propre ?			
	- VAE en place et libre ?			
	- Collecteur d'eau de condensation en place propre et vide ?			
	8.3 Les appareils de ventilation (VA) et les conduites d'amenée d'air répondent-ils aux critères suivants :			
	- Numéro d'approbation de l'OFPP et type adéquat			
	- Distances minimales et actionnement			
	- Fixation des VA avec les chevilles et les vis prescrites			
	- Présence du débitmètre avec repères de débit réglementaire ROUGE-BLEU et clapet de réglage			
	- Présence de l'éclairage de secours, plombé			
- Raccordement électrique correct de l'appareil de ventilation				
- Niveau d'huile/graisissage suffisant				
- Présence et adaptabilité de la manivelle				
8 Ventilation	8.3 - Présence et état des conduites flexibles et de leurs raccords			
	- Présence de la gaine de protection (couverture en matière plastique)			
	8.4 Le filtre à gaz (GF) répond-il aux critères suivants ?			

Que contrôler ?	Comment contrôler ?	en ordre	pas en ordre	Imperfections (à reporter en page 3 du PV)
	- Numéro d'approbation de l'OFPP et type adéquat			
	- Etat du boîtier du filtre (bosses, dommages, peinture)			
	- Les deux raccords fermés et plombés			
	- Raccordement des conduites flexibles possible sans risque de formation de bosses ou d'aplatissement (essayer sans ôter les plombs des raccords)			
	- Fixation du filtre à gaz au sol avec les chevilles et les vis prescrites ?			
	8.5 Les unités soupape de surpression/valve anti-explosion (SSP/VAE) répondent-elles aux critères suivants :			
	- Numéro d'approbation de l'OFPP et type adéquat			
	- Emplacement, grandeur et nombre			
	- Bonne marche, propreté (SSP, manchon et VAE)			
	- Fixation avec les chevilles et les vis prescrites			
	- Grille amovible sur le côté extérieur du mur ?			
	- Présence et montage correct de la plaque pare-éclats pour SSP/VAE débouchant directement au dehors ?			
	8.6 Les instructions d'exploitation pour la ventilation répondent-elles aux critères suivants :			
	- Conformité avec le système de ventilation installé			
	- Instructions d'exploitation fixées sur un support inaltérable à l'humidité, à proximité immédiate du VA avec indication du fabricant/vendeur et du numéro d'approbation de l'OFPP ?			
	8.7 Préparatifs pour procéder au contrôle de la ventilation : Fermer complètement tous les organes de fermeture, remplir d'eau les éventuels siphons à eaux usées, enlever la gaine plastique, adapter la manivelle (le filtre à gaz reste plombé).			
	8.8 Contrôle de l'apport d'air et du besoin en énergie pour l'actionnement manuel : Lors de la marche sans filtre (repère bleu), le nombre de tours/minute doit se situer entre 30 et 45. L'actionnement manuel doit pouvoir se faire par la même personne durant environ 10 minutes, sans fatigue particulière (clapet de réglage complètement ouvert).			
	8.9 Contrôle de la surpression dans l'abri : Lors de l'exploitation avec indication du débitmètre aussi bien sur la marque bleue que sur la marque rouge, la SSP doit s'ouvrir. En cas d'interruption de la ventilation, elle doit se fermer complètement.			
8 Ventilation	8.10 Contrôle de l'actionnement électrique de l'appareil de ventilation : Lors de l'enclenchement du moteur électrique, le ventilateur doit tourner dans le sens indiqué par la flèche. Le débitmètre doit pouvoir se régler sans peine sur les repères voulus (la quantité d'air peut être réglée au moyen du clapet de réglage).			
	8.11 La marche de la ventilation ne doit pas provoquer des bruits excessifs dans l'abri (au maximum 55 dBA en cas de mesure).			

Que contrôler ?	Comment contrôler ?	en ordre	pas en ordre	Imperfections (à reporter en page 3 du PV)
9 Installations électriques	9.10 L'éclairage de l'abri répond-il aux critères suivants : Eclairage électrique adapté approximativement à la disposition prévue des lits Interrupteurs dans l'abri accessibles aussi avec la disposition prévue des lits ?			
10 Installations de l'eau et des eaux usées (en cas de présence dans l'abri)	10.1 Les installations de canalisation dans l'abri répondent-elles aux critères suivants :			
	- Conduites d'évacuation purgées et exemptes de décombres			
	- Emplacement et fonctionnement appropriés des écoulements au sol et des appareils (contrôler avec de l'eau)			
	- Tous les écoulements pourvus de siphons			
	- Puits de contrôle dans l'abri munis de couvercles à fermeture étanche vissée ?			
	10.2 Les installations sanitaires (eau) de l'abri répondent-elles aux critères suivants :			
	- Présence uniquement de W.-C et de lavabos			
	- Possibilité de fermeture des conduites à l'extérieur de l'abri ?			
11 Conduites et appareils étrangers à l'abri	11.1 Les conduites sont-elles admissibles dans l'abri, du point de vue du matériel et des fluides transportés (s'ils existent) (voir chiffre 3.4) ?			
	11.2 Les conduites sont-elles fixées solidement?			
	11.3 D'éventuels passages de conduites à travers l'enveloppe de l'abri sont-ils exécutés de façon étanche ?			
12 Utilisation de l'abri en temps de paix	12.1 L'abri peut-il être vidé en l'espace de 24 heures sans moyens spéciaux ?			
	12.2 Des instructions décrivant d'éventuelles mesures spéciales pour assurer la transition de l'utilisation en temps de paix à la mise à disposition sont-elles affichées dans l'abri (p. ex. démontage de revêtements, enlèvement de portes normales à l'entrée, fermeture d'ouvertures supplémentaires d'aération, coupures de conduites, etc.) ?			
13 Equipement	13.1 Les lits nécessaires à l'équipement sont-ils disponible dans l'abri ? (pas nécessairement montés).			

Objet		
PHOTOS	Commune :	N° de dossier :

Photo n° 1

Photo n° 2

Photo n° 3

Photo n° 4

Photo n° 5

Photo n° 6